

DISCOURS DE BIENVNUE  
DE MONSIEUR MICHEL BELIN  
Président de l'Académie

Monsieur et cher confrère,

« *Enfin* », est le premier mot qui me vient à l'esprit en vous recevant. « *Enfin* », vous voilà chez vous. Vous avez été élu à l'unanimité membre résidant de notre compagnie le 08 novembre 2019. En temps ordinaires, vous auriez dû prendre place dans le fauteuil qui vous revient dans les six mois qui suivent cette élection, mais l'Académie ne reconnaît pas l'installation sur le papier, seulement corps présent, à l'inverse de la magistrature. Nous avons été par conséquent dans l'obligation de repousser votre réception à plusieurs reprises en fonction de la situation née de l'état d'urgence sanitaire.

Mais ce jour tant attendu est arrivé ; reconnaissez que vous pouviez patienter quelques mois puisque vous voilà désormais immortel, et je suis évidemment très honoré et très heureux de vous accueillir.

Vous allez occuper le fauteuil n°3 qui fut celui de notre consœur Christiane Lassalle dont vous allez nous faire l'éloge. La cérémonie qui préside à l'installation d'un nouvel académicien est, en règle générale, heureuse mais elle est souvent, comme aujourd'hui, teintée de tristesse car, derrière le récipiendaire, le souvenir de celle ou de celui qui nous a quittés surgit. Christiane Lassalle nous a quittés le 18 octobre dernier et ce n'est pas sans émotion, vous le comprendrez, que nous allons à l'instant vous écouter faire revivre sa mémoire.

Vous serez le treizième académicien à occuper ce siège et le premier magistrat. En consultant le remarquable travail de Mme Lassalle et de notre regretté confrère Bernard Moreau, retraçant l'historique des fauteuils de l'Académie, j'ai pu noter que, parmi vos prédécesseurs, la moitié était des enseignants et l'autre moitié, composée d'un trésorier payeur général, d'un directeur des archives, d'un médecin et d'un artiste peintre que les Nîmois connaissent bien puisqu'il s'agit de Jules Salles, élu en 1850, qui fit construire et légua à la ville la galerie qui porte aujourd'hui son nom.

Si vous êtes le premier magistrat sur ce fauteuil, vous êtes le cinquantième sur la totalité de nos membres depuis la création de l'Académie, ce qui est peu compte tenu de l'âge de notre institution. Très curieusement, l'immense majorité des magistrats ont été élus au XIX<sup>e</sup> siècle à plus de 70% et une dizaine seulement au XX<sup>e</sup> siècle. J'ajouterai que vous êtes le troisième procureur général à être accueilli depuis l'origine de notre compagnie.

Vous êtes né à Alès en 1955 au sein d'une famille de trois enfants dont vous êtes le cadet. Votre père exerçait les fonctions de substitut au parquet d'Alès ; c'était son premier poste en qualité de magistrat. Il avait commencé sa carrière comme attaché au parquet de Nîmes. Il est ensuite nommé procureur à Senlis. Vous vous souvenez, m'avez-vous confié, qu'en sortant de l'école primaire vous alliez au secrétariat de votre père pour aider à ranger les dossiers et les archives, classer les procès-verbaux et réaliser des imprimés en faisant tourner la ronéo. C'est peut-être là que votre vocation est née. Quoi qu'il en soit, il a su faire aimer son métier puisque votre sœur sera également magistrate tandis que votre frère suivra une filière scientifique en devenant ingénieur géologue. La famille part à Amiens. Vous poursuivez vos études secondaires dans un collège des Jésuites dénommé « La Providence » que fréquenta plus tard un certain

Emmanuel Macron. Muni du baccalauréat, vous vous inscrivez en 1972 à la faculté de droit d'Amiens et vous obtenez en 1976 une maîtrise en droit privé, carrière judiciaire. Vous passez dans la foulée le concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et vous le réussissez, ce qui est particulièrement remarquable compte tenu également de votre âge ; vous avez 21 ans. Rares sont, en effet, les étudiants qui obtiennent ce concours difficile aussi jeunes et sans avoir consacré au moins une année à sa préparation.

1977 sera l'année de votre service militaire, comme aspirant, notamment en Allemagne à Trèves au 51<sup>e</sup> régiment de transmission. Le 1<sup>er</sup> février 1979, vous intégrez l'ENM à Bordeaux. Commence alors un tour de France qui vous conduira successivement à Montbéliard, Perpignan, Troyes, Nancy, Paris, à nouveau Nancy, puis Versailles, Nîmes et enfin encore Paris où vous exercez aujourd'hui les fonctions prestigieuses d'avocat général à la Cour de cassation. Vous êtes un haut magistrat qui a atteint les sommets de la hiérarchie judiciaire.

Lorsqu'on entre dans le détail de votre carrière, deux constatations s'imposent : vous avez ignoré l'ouest. À Bordeaux, vous n'étiez encore qu'un élève, et vous avez exercé des fonctions variées à la fois comme juge du siège et comme parquetier. Vous avez été ainsi juge d'instruction pendant pratiquement dix ans et vous avez eu en charge la présidence de la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, spécialisée dans les affaires économiques et financières. Vous avez incontestablement une appétence particulière pour le droit pénal.

C'est à Bordeaux que vous faites la connaissance de celle qui deviendra votre épouse, Claire Goy, également magistrate qui a aussi effectué une brillante carrière mais uniquement au siège et qui, elle, avait une attirance pour le droit civil. Vous avez su concilier cette charge de travail avec l'éducation de quatre enfants sans que votre épouse se mette en disponibilité. Vos deux filles ont en quelque sorte pérennisé la fibre juridique de la famille, Marine est avocate à Nancy et Sophie notaire à Paris tandis que vos deux fils occupent des fonctions de cadre dans d'importantes sociétés commerciales. Pour votre plus grand bonheur, ils vous ont donné dix petits-enfants.

Plusieurs d'entre nous vous connaissent depuis que vous avez exercé les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Nîmes de 2011 à 2018. Vous étiez en charge de six parquets : Nîmes, Alès, Avignon, Carpentras, Privas et Mende. Le procureur général met en application la politique pénale du Garde des sceaux, vise à son harmonisation et représente le ministère public au sein des juridictions d'appel. C'est à ce moment que j'ai eu l'occasion de vous rencontrer avec un de nos confrères, Gabriel Audisio. Nous étions venus évoquer un sujet qui nous tient à cœur, celui de la justice restaurative. Nous avons eu un interlocuteur affable, d'une grande courtoisie, avec une capacité d'écoute remarquable. Certes, vous nous aviez fait part de vos réserves sur cette nouvelle approche dans la relation entre auteur et victime mais vous nous avez soutenus - et je puis vous confier aujourd'hui que vous avez été un des rares magistrats à le faire - dans notre projet d'organiser des assises nationales de la justice restaurative auxquelles vous avez non seulement assisté mais aussi participé en prononçant une communication de haut niveau.

Dès lors que nous avons su que vous resteriez à Nîmes, il nous est apparu tout naturel de vous proposer de nous rejoindre à l'Académie et de vous parrainer, Charles Puech, notre collègue et confrère se joignant rapidement à nous.

Quand on a effectué, comme vous, une longue carrière, il n'est pas surprenant d'être confronté à des hommes et des femmes qui laissent une marque indélébile. Nous sommes bien souvent les premiers témoins de la misère et de la souffrance humaine et nous sommes parfois confrontés à des drames abominables comme le viol et l'assassinat d'un enfant. Vous avez porté

la parole de l'accusation dans le procès de cet homme qui, à Bellegarde, avait commis l'irréparable et vous m'avez dit que vous vous souviendriez à jamais du comportement exemplaire des parents.

Fort heureusement, vous n'avez pas été confronté qu'à des tragédies de cette ampleur. Vous avez présidé pendant quatre mois à Paris à partir de mars 2003, le procès du « plus gros scandale politico-financier et de détournement de fonds dans une démocratie occidentale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ». C'est ainsi que les journalistes ont appelé le procès Elf, cette grande entreprise nationale qui a été littéralement pillée. Un procès qui vous a pris une année complète de votre vie professionnelle : préparation, temps d'audience et rédaction d'un jugement de 700 pages. Trente-sept prévenus, autant d'avocats, les dirigeants de la plus grande et la plus riche entreprise nationale mais également des personnages truculents comme André Gulfi, dit Dédé la Sardine, qui n'aurait pas dépareillé dans un film de Michel Audiard et qui a déclaré fièrement avoir échoué à « l'oral du certificat d'études » avant de faire fortune dans les affaires et notamment dans la sardine...

Voici ce que disait le journaliste du Monde dans un article paru le 31 janvier 2007 : « Ce procès a déjà conquis sa place dans les annales judiciaires. Il la doit à sa démesure, par le nombre et la singularité des personnes poursuivies, par les enjeux financiers en cause –plus de 2 milliards de francs ( 305 millions d'euros ) de détournement mais aussi à la richesse et à l'intensité de ses audiences, jamais égalées dans un dossier financier. Celles-ci doivent être portées au crédit d'un homme, le président Michel Desplan, qui a su d'emblée imposer une autorité d'autant plus inattendue que ce magistrat de 47 ans était inconnu des acteurs familiers du Palais de justice de Paris. Une voix, un ton, une vigilance qui ont déstabilisé les prévenus et décontenancé leurs avocats. Ce n'est après tout pas si fréquent. »

Un autre journaliste de « La Croix », écrivait : « Michel Desplan fut la surprise du procès Elf. La vedette inattendue de ces audiences longues de quatre mois où stars du barreau et prévenus de haut vol pensaient maîtriser le jeu judiciaire. C'était sans compter sur l'ironie mordante, l'autorité naturelle et l'esprit de synthèse de ce magistrat discret mais à poigne ». Dans « Les Échos » on relève : « C'est la vraie surprise du procès Elf. Précis, rapide, méthodique, Michel Desplan a imposé sa marque tout au long des trente-deux jours d'audience. Je n'ai jamais vu de président de cette trempe, souffle un avocat exténué ».

Les séances à l'Académie sont plus reposantes.

J'aurais pu poursuivre la revue de presse, je n'aurais trouvé que compliment et éloge à votre égard. Même le principal mis en cause dans cette affaire vous a rendu hommage : « J'ai été accueilli, j'ai été écouté, c'est la première fois que cela m'arrive en huit ans de procédure », écrit-il dans son ouvrage « *Une incarcération ordinaire* ».

L'institution judiciaire et l'Académie peuvent être fières d'avoir en leur sein un homme de loi d'une telle envergure.

Vos mérites ont été tout naturellement reconnus puisque vous avez été nommé procureur à Versailles, après un nouveau passage par Nancy, Versailles, où vous dirigerez pendant cinq ans une trentaine de parquetiers avant de rejoindre Nîmes pour occuper le poste tout aussi prestigieux de procureur général. J'ajoute que vous êtes officier de la Légion d'honneur et officier dans l'Ordre national du mérite.

Vous allez donc intégrer notre singulière maison dans laquelle se rend un vendredi sur deux à pas pressés dans une rue sombre, étroite et austère de notre ville, une étrange cohorte d'hommes

et de femmes qui se réunissent pour le seul plaisir de s'écouter et de se parler. Pour pénétrer dans ce cénacle, il vous faudra d'abord pousser la lourde porte piétonne du numéro 16 puis gravir deux étages. Une épreuve qui, en cas d'échec, est synonyme d'honorariat. Vous vous installerez enfin dans des fauteuils confortables, moelleux à souhait et propices à l'écoute, à la réflexion et à l'échange. Vous aurez trouvé le Graal mais il faut savoir, Monsieur, que l'oisiveté n'est pas la marque de cette compagnie et, si le bonheur académique se limite aux choses de l'esprit, sachez qu'il concourt à dissiper l'ignorance et faire naître entre ses membres un peu d'humanité dans un monde qui en est bien dépourvu. « Une académie n'est point destinée à enseigner ou professer aucun art quel qu'il soit mais à en procurer la perfection. Elle n'est point composée d'écoliers que de plus habiles qu'eux instruisent mais de personnes d'une capacité distinguée qui se communiquent leurs lumières et se font part de leurs découvertes pour un avantage mutuel ». Cette définition que l'on trouve dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert illustre parfaitement la nature et la richesse de nos travaux dont vous allez à présent profiter et dont vous allez nous faire profiter. Entrer à l'Académie est certes un honneur compte tenu de l'aura de notre institution dans le milieu intellectuel qui s'étend bien au-delà de notre cité mais c'est aussi une exigence qui incombe au récipiendaire, celle de mettre au service de tous ses connaissances, ses réflexions, de faire partager ses centres d'intérêt. Je n'ai aucun doute à cet égard sur ce que l'on peut attendre de votre part.

Magistrat moi-même, n'ayant occupé que des fonctions de parquetier, je vais réparer aujourd'hui une frustration, d'autant plus aisément que vous m'autoriserez ce rajeunissement :

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.